

20
20

Orthevielle

Au ♥ du Pays d'Orthe



Orthevielle

Au ♥ du Pays d'Orthe

Sommaire

Vie municipale	▸ Budget	04
	▸ Voirie	06
	▸ Bâtiments	08
	▸ Médiathèque	09
	▸ Enfance	10
	▸ Environnement	12
	▸ Tri sélectif / Gaspillage alimentaire	14
	▸ Brèves	15
	▸ Fleurissement	18
	▸ Coronavirus	20
Vie associative	▸ Bouchons d'amour / Enfants de la lune	22
	▸ Orthevielle autrement	22
	▸ ACCA	23
	▸ Anciens combattants	24
	▸ AOR / CODA	24
	▸ APE	25
	▸ Association sportive Orthevielloise	26
	▸ Comité des fêtes / Bibliothèque	27
▸ Tous en cirk	28	
Vie pratique	▸ Tour de garde des pharmacies	29
	▸ Maison de Services Au Public	30

Photos : Karl BRUCH--PUYARENA,
Séverine GIMENEZ , Sandra LIGNAU,
Julien MENDIBOURE, Didier MOUSTIÉ,
Bruno PASCOU, AU,
Geneviève PUYARENA,
Dominique SEIRAC,
Sandrine THEISEN, ASSOS
Freepik / Pixabay

Création : studio

Impression :
Imprimerie
Gutenberg

Édito

Chers amis,

Je tiens tout d'abord, en mon nom et celui du conseil municipal, à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez témoignée le 15 mars dernier.

Dans un contexte exceptionnel, vous nous avez renouvelé votre confiance grâce à laquelle chacun des élus a obtenu entre 85,55 % et 89,98 % des suffrages exprimés. L'installation de la nouvelle équipe municipale n'a pu avoir lieu que le 26 mai, après le 1^{er} confinement.

Notre mandat a démarré dans des circonstances très particulières car nos esprits sont chamboulés par une crise sanitaire majeure qui doit nous pousser à réfléchir sur notre vie d'après. Nous ne sortirons pas indemnes de cette séquence unique que peu d'entre nous envisageaient de vivre en début d'année 2020.

Malgré cela, vos élus se sont immédiatement mis au travail pour relancer et terminer les dossiers en cours. Les travaux d'accessibilité et d'agrandissement de la mairie ont pu être



achevés. L'accessibilité de l'église et les travaux de la médiathèque ont été mis en œuvre et sont en cours de réalisation.

Dans les projets 2021, nous travaillons, entre autres, sur la mise en place d'un city stade qui permettra de s'adonner à de nombreuses activités physiques et sportives.

Le retour progressif à la vie démocratique en sortie de confinement ne doit pas nous faire perdre la vigilance nécessaire face aux virus. Plus que jamais, les gestes barrières et mesures d'hygiène doivent être appliqués. Chacun d'entre nous doit être acteur de sa santé, pour se protéger et protéger les autres. Seul ce sens des responsabilités nous permettra de revivre tous ensemble les moments d'échanges et de partage que nous apprécions tant.



**Bien à vous,
Didier MOUSTIÉ**

Budget

Le 30 juin 2020, le compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020 de la Commune et du Lotissement « Les Hauts de Monein » ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le budget est une étape importante dans la vie d'une Commune. C'est lui qui donne les orientations de l'année.

Détail des sections

1) Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 348 889 € ; pour mémoire, elle était de 1 237 984 € au Budget Primitif 2019.

1-1 - Recettes de Fonctionnement en €

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation en €
70 – Produits des services	34 350	32 300	- 2 050
73 – Impôts et taxes	351 318	360 745	+ 9 427
74 – Dotations, et participations	132 525	165 266	+ 32 741
75 – Autres produits gestion courante	24 600	31 415	+ 6 815
77 – Produits exceptionnels	1 000	1 000	0
013 – Atténuations de charges	13 000	14 000	+ 1 000
Recettes d'ordre	0	0	
TOTAL	556 793	604 726	+ 47 933
002 – Excédent de fonc. antérieur	681 191 €	744 163	+ 62 972
TOTAL GÉNÉRAL	1 237 984	1 348 889	+ 92 580



1-2 - Dépenses de Fonctionnement en €

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation en €
011 – Charges à caractère général	239 950	258 160	+ 18 210
012 – Charges de personnel	314 000	327 000	+ 13 000
014 – Atténuation de produits	1 000	1 000	0
65 – Autres charges gestion courante	134 323	128 904	- 5 419
66 – Charges financières	720	2 200	+ 1 480
67 – Charges exceptionnelles	6 000	5 000	- 1 000
022 – Dépenses imprévues	30 000	30 000	0
Dépenses réelles	725 993	752 264	+ 26 271
Dépenses d'ordre	3 058	3 058	
023 – Virement à la section d'investissement	508 933	593 567	+ 84 634
TOTAL GÉNÉRAL	1 237 984	1 348 889	+ 110 905



Les prévisions en dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3.62 %. Le virement à la section d'investissement tient compte de l'augmentation de l'excédent de fonctionnement.

2) Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 258 785 € avec des restes à réaliser à hauteur de 302 500 €.

2-1 - Dépenses d'investissement

Les principaux projets de l'année 2020 d'un montant global de 889 625 € se répartissent comme suit :

- ▶ Travaux église : 23 000 €
- ▶ Rénovation patrimoine, barrière fronton : 8 000 €
- ▶ Muret AR mairie : 5 000 €
- ▶ Réseaux de voirie : 15 000 € ;
- ▶ Acquisition terrain (réserve) : 638 625 € ;
- ▶ Acquisition matériel (prévision tracteur, épareuse, motobineuse, informatique, médiathèque, école numérique, jeux) : 138 000 € ;
- ▶ Mobilier médiathèque, urbain : 18 000 € ;
- Acquisition matériel cantine scolaire et salle polyvalente : 5 000 € ;
- ▶ Remplacement porte bois cantine : 2 000 €
- ▶ Signalétique : 2 000 € ;
- ▶ Travaux logements communaux : 3 000 € ;
- ▶ Travaux médiathèque 32 000 €

Se rajoutent :

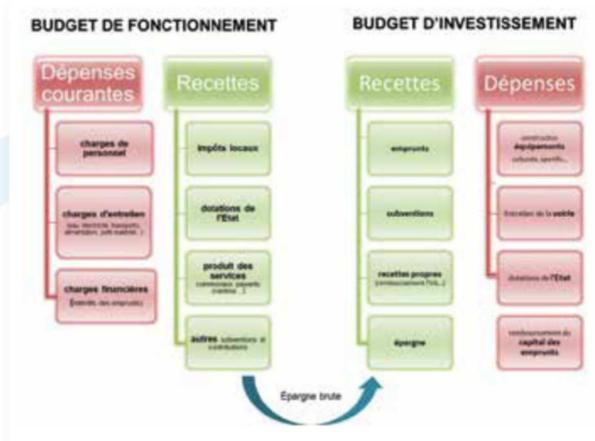
Le capital d'emprunts : 35 360 € ; les dépenses imprévues : 30 000 € ; cautions : 1 300 €

2-2 - Recettes d'investissement

Les recettes sont constituées par :

- ▶ Le virement de la section de fonctionnement : 593 567 € ;
- ▶ L'excédent d'investissement reporté : 381 329 € ;
- ▶ L'excédent de fonctionnement capitalisé : 90 000 € ;
- ▶ Le FCTVA : 20 311 € ;
- ▶ Le montant de la taxe d'aménagement : 8 000 € ;
- ▶ Un emprunt prévisionnel à hauteur de 80 000 € à contracter ou pas en fonction de la réalisation des investissements ;
- ▶ Le produit des cessions d'immobilisations : 5 000 € ;
- ▶ Les subventions FEC et DETR : 77 520 € ;
- ▶ Les amortissements : 3 058 € (2684 € chemin piétonnier ; 374 € prêt Sydec).

Présentation simplifiée du budget



Budget annexe Lotissement "Les Hauts de Monein"

- ▶ Fonctionnement : 218 861 €
- ▶ Investissement : 207 441 €

1) Section de fonctionnement

1-1 - Les dépenses de fonctionnement comprennent le reversement de l'excédent sur le budget Commune au cas où l'ensemble des lots seraient vendus sur l'exercice pour 11 420 € ainsi que les dépenses d'ordre d'un montant de 207 441 €.

1-2 - Les recettes de fonctionnement sont constituées de la vente des terrains (4 lots) : 194 861 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 24 400 €.

2) Section d'investissement

1-1 - Les dépenses d'investissement concernent le déficit d'investissement reporté pour 207 441 €.

2-2 - Les recettes d'investissement comprennent les opérations de stock pour un montant de 207 441 €.

Fin 2020, les 4 derniers lots ont été vendus.

Voirie

En plus des constats faits tout au long de l'année par le service technique et les signalements des usagers, chaque année la commission municipale voirie se réunit régulièrement et effectue des visites sur sites. Cela permet de rester attentifs à l'état de la voirie et de prévoir des aménagements à venir.

Ainsi en 2020, les élus ont souhaité sécuriser les abords du centre bourg (école, fronton, église) en installant deux ralentisseurs et la signalétique correspondante pour un montant de 5 185.14 €.



Ralentisseur

La compétence voirie hors agglomération ayant été transférée à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, l'EPCI a pris en charge les travaux de busage de la rue de la Fontaine au carrefour de la Route Départementale 817. C'est également la CCPOA qui a fourni le busage de l'impasse de Larrouy.

Suite à un accident de circulation, le parapet de protection en bordure du Gave à hauteur du pont de chemin de fer a été endommagé et remplacé par une glissière répondant aux nouvelles normes de sécurité pour une valeur de 5 994.00 € prise en charge par la compagnie d'assurance.

Un autre accident causé par un tiers a détérioré en début 2020 la tête de pont de sécurité au carrefour de la route de Lahourcade et du chemin de Marticot. Près d'un an après, et malgré nos nombreuses relances, nous sommes toujours en attente du feu vert des compagnies d'assurance pour effectuer les réparations.



Tête de pont Marticot



Cheminement bus

Autres réalisations

- ▶ Busage chemin de Monein : 3 013.50 €
- ▶ Busage impasse de Larrouy
- ▶ Regard Place Pampara : 1 182.00 €
- ▶ Puisard rue Bergès : 1 203.30 €
- ▶ Tête de pont chemin de Polayron : 1 584.00 €
- ▶ Tête de pont route de Lahourcade : réalisée en interne par le service technique
- ▶ Liaison empierrée école/arrêt de bus : réalisée en interne par le service technique

Limitations de vitesse en agglomération

- ▶ Routes départementales 817,33 et 330 : 70 km/h
- ▶ Voies communales : 50 km/h
- ▶ Places Montgaillard et Pampara : 30 km/h



Glissière

Élagage en bordure de voie publique

Chaque année, nous nous permettons de rappeler à de nombreuses personnes l'obligation d'élaguer leur végétation à l'aplomb de leur propriété en vertu de l'article D161-24 du Code Rural (« Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. » Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des voies du domaine public communal ».

En novembre 2020, nous avons été mandatés par l'entreprise CAUM en charge du déploiement de la fibre optique pour demander à une vingtaine de propriétaires d'élaguer leurs arbres et haies à proximité des lignes téléphoniques afin de permettre le passage des nouveaux câbles. La commune pour sa part, a dû faire abattre certains arbres notamment chemin de Gestède et route du Bayle. Un élagage important est également prévu sur les imposants platanes du chemin de Corseils.

Nous remercions tous ceux qui ont fait preuve de diligence en réalisant ou en organisant rapidement cet élagage. Pour ceux qui n'auraient pas effectué ces travaux dans le temps imparti indiqué dans le courrier qui leur a été adressé, l'élagage sera fait d'office par une entreprise choisie par l'entreprise CAUM et la commune, et facturé directement aux propriétaires par le biais du Trésor Public.



A savoir...

« Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

Article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)



♥ Bâtiments

► Le nouveau pôle public central

Le chantier fut long mais le résultat attendu est bien là. Les travaux du pôle public regroupant différents bâtiments communaux sont terminés.

► La mairie

Le déménagement dans la mairie rénovée et agrandie a eu lieu en août dernier. Les nouveaux espaces, plus fonctionnels et plus lumineux, améliorent la qualité de l'accueil à l'agence postale, mais également au secrétariat de mairie qui, par son extension sur l'arrière, rend les démarches administratives plus confortables. Un nouveau bureau supplémentaire au rez-de-chaussée permet à M. le Maire de recevoir dans les meilleures conditions.

La salle des mariages a été agrandie, permettant ainsi d'accueillir plus de personnes qu'auparavant lors des cérémonies.

Le système de chauffage a été rénové selon deux critères : économie d'énergie sans perte de confort. Dans la partie ancienne du bâtiment, la chaudière à gaz a été remplacée par un modèle moins énergivore, associé à une régulation liée aux horaires d'ouverture au public. Le chauffage de l'extension est assuré par une pompe à chaleur réversible qui permet une homogénéisation de température en hiver comme en été.

A l'extérieur, les contraintes d'accessibilité ont été traitées par l'installation d'un ascenseur intégré à la façade, dénaturant le moins possible l'architecture d'origine. Les différents bâtiments sont maintenant reliés entre eux par des allées accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les jardins de la mairie ont été restructurés tout en rappelant la symétrie du jardin à la française précédant. Les essences replantées sont désormais plus adaptées à l'évolution climatique et à la préservation de la ressource en eau.



► La grange Lahourcade

La grange reste polyvalente, disponible aux associations et à la location privée pour de petits événements. Elle est désormais agrémentée d'un espace extérieur en sol stabilisé, permettant une éventuelle installation de mobilier. L'implantation d'une aire de jeux pour enfants viendra compléter ces aménagements.

► Les toilettes publiques

La marche qui permettait d'y accéder a été remplacée par une pente douce rendant les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

► L'église

Le projet d'aménagement des abords de l'église n'a pu être réalisé comme prévu en 2020. Il a nécessité une très longue étude qui devait lier accessibilité aux personnes à mobilité réduite et respect architectural du site, puis de nombreux échanges avec le service de l'Union départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes afin de trouver la meilleure solution combinant ces deux impératifs. Les événements sanitaires et météorologiques qui ont suivi ont également leur part dans le retard apporté au commencement des travaux, mais ceux-ci vont démarrer en début 2021... si la météo le permet !





Les murets communaux

Initiée en 2018, la rénovation des murets en pierre appartenant au domaine communal s'est poursuivie en 2020 avec la mise en valeur du mur de la mairie.



Recyclage de mobilier

Les travaux de la future médiathèque dans les locaux de la maison Lahourcade ont débuté en décembre. Ils devraient s'achever dans le courant du premier semestre 2021.

Merci à Nicolas Ducoumau, Julien Lignau et Benoît Lordon qui bénévolement ont permis -avec quelques élus- de recycler les placards démontés dans cet espace en les adaptant sur mesure au sous-sol de la mairie.

La future médiathèque

Bien que très appréciée, la petite bibliothèque attenante à la mairie est devenue au fil du temps sous-dimensionnée et inadaptée par rapport aux besoins actuels et à venir de ses usagers. La future médiathèque qui va s'ouvrir dans les anciens locaux de la Communauté de communes ira au-delà de ses missions premières de lieu de prêt et de consultation d'ouvrages.



En lien avec le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ainsi qu'avec la Médiathèque des Landes, elle sera fortement ouverte sur les nouvelles pratiques sociétales et culturelles. Sa mission s'articulera autour de trois axes essentiels.

▶ Ce sera un lieu de vie convivial et intergénérationnel où l'on pourra lire et jouer individuellement ou collectivement, se retrouver pour

échanger sur des thèmes libres ou proposés par des animateurs.

▶ Ce sera également un lieu orienté vers l'avenir où le numérique aura une place de choix.

▶ Ce sera enfin un lieu de culture qui proposera des expositions temporaires, des rencontres avec des auteurs et des artistes, des musiciens...

Le local se subdivise en deux grandes pièces, hormis les toilettes et pièces de réserve.

Dans la première, se succèdent plusieurs espaces ayant chacun une fonction propre :

▶ un bureau d'accueil et d'enregistrement des prêts qui, comme l'inscription à la médiathèque, sont gratuits.

▶ un espace adultes où seront disposés romans, biographies, BD, policiers, documentaires, etc.

▶ un coin adolescents garni de BD, mangas, romans, DVD, etc.

▶ un espace aménagé pour les tout petits avec albums, livres, BD.

▶ une zone numérique avec des tablettes mises à la disposition des visiteurs.

La seconde pièce est dévolue à diverses activités : ateliers scolaires, lecture collective, réception d'invités, projection de films, mais aussi coin ludothèque où l'on pourra jouer sur place.

La médiathèque sera ouverte les mardis, mercredis et jeudis de 16h30 à 18h30, et les samedis de 10h00 à 12h00. L'accueil en sera assuré par une équipe de bénévoles appuyés par des bibliothécaires de la Médiathèque des Landes.

Si vous aimez les livres et que vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à venir la renforcer en contactant Michèle PEDUCASSE ou Séverine GIMENEZ, sur place ou à l'adresse électronique suivante : bibliotheque.orthevielle40@orange.fr

Enfance

Nos écoles

L'année 2019/2020 a été profondément perturbée par la crise sanitaire. Les écoles ont fermé leurs portes le 15 mars pour ne les rouvrir que le 12 mai avec des effectifs réduits et selon un protocole très strict qui a été par la suite allégé, permettant ainsi à tous les petits écoliers et écolières de clôturer leur année scolaire à peu près normalement.

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'école publique d'Orthevielle accueille 120 enfants sur deux sites :

► l'école maternelle (rue de la Poste) avec deux enseignantes aidées de deux ATSEM accueille 53 enfants en classes de petite et moyenne section. Cette structure est gérée par la Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

► l'école primaire (place Montgaillard) avec trois enseignantes aidées d'une ATSEM pour la classe de grande section accueille 67 enfants de la grande section au CE1. Cette structure est gérée par la commune d'Orthevielle.

Les enfants du CE1 au CM2 sont gérés par l'école de Port de Lanne. Leur transport est effectué gratuitement par bus.



Un service de garderie périscolaire est à la disposition des parents au prix de 0,80 € l'heure, fractionnable à la ½ heure. Il ouvre ses portes le matin à 7h15 et les ferme à 18h30. Exceptionnellement depuis la rentrée de septembre, les petits Port de Lannais scolarisés à Orthevielle y sont accueillis afin de limiter le brassage des élèves entre les 2 écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal Orthevielle - Port de Lanne).

En concertation avec les équipes éducatives, il a été choisi de ne pas modifier la semaine de 4,5 jours. Les cours cessant à 15h55, les enfants ont la possibilité de continuer leur journée au sein de l'école en profitant des TAP (temps d'activités périscolaires) proposés gratuitement par la commune. Diverses activités sont programmées suivant les périodes : rugby, football, chant, jardinage, bibliothèque, cuisine, ludothèque, etc. Ces ateliers en petit groupe sont habituellement encadrés par des intervenants formés et rémunérés, des bénévoles et du personnel communal. Compte-tenu de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas faire appel aux intervenants extérieurs ; seul le personnel communal assure pour le moment ces animations.

Animation

Un grand merci à nos chers petits Ortheviellois Léo BENESSE, Anaïs et Lucie DUBOIS, Hugo et Manon DUCOURNAU, Clarisse et Soline ELISSALDE, Léa GHERSI, Thomas LATAILLADE, Anaé et Mathis LE GAIN, Jules, Martin et Mathis LIGNAU, Margot PORTET et à Emma de SOLMINIHAC, qui ont confectionné eux-mêmes les décorations de Noël du sapin de la mairie.



▶ Assistantes maternelles

Six assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental des Landes sont établies à Orthevielle. Trois d'entre elles sont adhérentes (*) de l'association « Les P'tits d'Orthe » et se proposent de garder à leur domicile les enfants qui participeront tout au long de l'année à divers ateliers (éveil musical, motricité, langage de signes, contes, etc.).

- ▶ **BERNARD Sonia**
55, route des Lavois - 06 30 55 39 52
- ▶ **CABRIGNAC Madiha ***
4, rue des Tulipes - 06 43 25 99 73
- ▶ **DELAURE Véronique** (*horaires atypiques*)
5, rue des Tulipes - 05 58 73 12 16
- ▶ **LALEVÉE Gaëlle**
15, route de la Sablière - 06 58 74 63 14
- ▶ **TORNATO Stéphanie ***
9, lotissement Camdigas - 06 09 05 48 07
- ▶ **URRUTIA DA SILVA Patricia ***
91, chemin de Mongay
05 58 73 69 94



▶ Baby-sitting

Trois jeunes filles de notre village ont suivi en septembre 2020 la formation délivrée par les CEMEA d'Aquitaine et organisée par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Elles viennent donc compléter la liste des jeunes susceptibles de garder ponctuellement des jeunes enfants au domicile des parents. (Rémunération possible par CESU déductible des revenus).

Cette formation gratuite permet à ces participants d'acquérir des connaissances portant sur les techniques de puériculture et de développement psychomoteur, les relations avec les parents, l'accompagnement d'activités, la sensibilisation aux accidents domestiques et les gestes de premiers secours, ainsi que des notions se rapportant aux textes législatifs qui encadrent leurs prestations.

- ▶ **ARTUS Julie** : 06 47 90 71 22
- ▶ **ARTUS Laura** : 07 85 58 54 02
- ▶ **BRETON Abigaëlle** : 06 46 16 61 11
- ▶ **FRANÇOISE Oihana** : 07 82 22 03 35
- ▶ **RICARD Maude** : 07 71 71 15 39
- ▶ **TORNATO Audrey** : 07 50 87 76 82



Environnement

Influenza aviaire

Depuis la confirmation le 23 octobre 2020 aux Pays-Bas du premier cas positif dans l'avifaune sauvage du virus H5N8 de la grippe aviaire, maladie très contagieuse qui affecte les oiseaux, le nombre de cas ne cesse de croître en Europe.



Le niveau de risque de transmission de l'influenza aviaire par les oiseaux sauvages est déclaré « élevé » en France métropolitaine par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le strict respect des mesures de biosécurité et la surveillance accrue de la part des acteurs professionnels et des particuliers détenteurs d'oiseaux et volailles sont demandés et depuis le 5 novembre 2020, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans l'ensemble des communes des Landes :

- ▶ Clausturation ou protection des élevages de volailles (dont les basses-cours des particuliers) par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- ▶ Interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemple : concours ou expositions) ;
- ▶ Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plume ;
- ▶ Interdiction d'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau ;
- ▶ Surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux ;
- ▶ Bâchage des camions transportant des palmipèdes âgés de plus de trois jours ;
- ▶ Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée en France ;
- ▶ Vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

L'ensemble de la population doit éviter de fréquenter les zones où stationnent des oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés. Tout contact avec les oiseaux sauvages, morts ou vivants, est à proscrire. En cas de contact, un nettoyage approfondi et une désinfection des zones ou effets concernés doivent être appliqués. Toute découverte d'un cadavre d'animal doit être signalée aux autorités ou à un vétérinaire. La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'Homme.



Herbe de la pampa

Cette graminée spectaculaire aux grandes panicules blanches a été importée en Europe pour ses qualités ornementales dès le 18^{ème} siècle. A cette époque, les plantes femelles étaient soigneusement sélectionnées, notamment pour la beauté de leurs grandes inflorescences plumeuses. Elles ne pouvaient donc pas se reproduire. Hélas, la situation a évolué au cours du 20^{ème} siècle. Des bateaux en provenance d'Argentine et accostant à Santander en Espagne, ont introduit des graines hermaphrodites qui ont petit à petit naturalisé la plante en Espagne, au Portugal puis en France. Aujourd'hui, elle a envahi la côte atlantique notamment la Côte Basque et le sud des Landes, et colonise les habitats naturels, marais, dunes, lisières, rives et les terrains en friche. C'est tout l'écosystème naturel qui est menacé, ce pourquoi *cortaderia sellonnoa* est aujourd'hui classée « plante exotique envahissante ». Outre son action hautement allergisante quand ses pollens se dispersent, elle se développe au détriment des espèces indigènes, nuit à la biodiversité, et modifie les propriétés physico-chimiques des sols.

Il est recommandé aux possesseurs de jardin de prendre garde à ne pas cultiver et à ne pas laisser s'installer des pieds d'herbe de la Pampa car la plante est très prolifique et il lui faut peu de temps pour s'étendre et coloniser le territoire.

Frelon asiatique



Vespa velutina nigrithorax, dit frelon asiatique ou « frelon à pattes jaunes », a été introduit en France il y a plus de 10 ans via le commerce de poteries chinoises pour l'horticulture. Prédateur avéré de notre abeille domestique, il consomme

également une grande variété d'autres insectes et d'araignées. Par conséquent, il est classé depuis 2012 comme « danger sanitaire » au titre du Code rural et « espèce exotique envahissante » au titre du Code de l'environnement français. Il est hautement recommandé d'éradiquer tout nid en faisant appel à des professionnels dont nous pouvons vous communiquer les coordonnées.

► Déclaration des ruchers

Tout détenteur de rucher, de loisir ou professionnel, est tenu de déclarer chaque colonie d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur ainsi que le changement d'emplacement des ruches. Cette déclaration obligatoire concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion.

La localisation des colonies d'abeilles permet une meilleure efficacité des actions sanitaires en cas de survenue d'une crise, ce qui revêt une importance particulière au vu de la menace actuelle d'arrivée sur le territoire français d'*Aethina tumida*, petit coléoptère d'origine sud-africaine, parasite des colonies d'abeilles.

Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen, soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

La déclaration de ruches est à réaliser chaque année du 1er septembre au 31 décembre directement sur le site :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv> et ne requiert aucune pièce justificative. Le formulaire Cerfa 13995*04 est également disponible en téléchargement et peut se transmettre par voie postale ou par mail à l'adresse :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr.



► Moustique tigre

Aedes albopictus est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisant, installé en France depuis 2004. Dans certains cas, cet insecte peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et Zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation. Au 1er mai 2020, il était implanté dans 58 départements. Il est actif de mai à novembre. Ses œufs, actuellement en dormance, donneront naissance à des larves au printemps prochain.

Suite à plusieurs signalements d'Orthevillois(es) en août et septembre dernier, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine a considéré que notre commune, comme 85 autres communes Landaises, est colonisée par cette espèce.



Quels sont les moyens de lutte :

► La surveillance de la propagation de l'extension géographique du moustique tigre, par un réseau de pièges

pondeurs d'une part, surveillés par un opérateur habilité retenu par l'ARS, la société Altopictus, et par une veille citoyenne permettant à chacun de signaler toute suspicion de moustique tigre, pour identification, sur le site : www.signalement-moustique.fr

► Une surveillance individuelle visant à interrompre tout risque de propagation épidémique d'arboviroses. Le moustique tigre vit près des habitations (les Barthes et les étangs ne constituent pas un milieu qui lui est favorable). Il est susceptible de se développer dans toutes sortes de récipients et réservoirs d'eau artificiels de petite contenance, ainsi que dans des éléments du bâti (vases, pots, fûts, récupérateurs d'eau pluviale, bondes, avaloirs pluviaux, regards, gouttières, terrasses sur plots...) La lutte contre les moustiques tigre repose essentiellement sur la destruction de ces gîtes larvaires, en priorité par des méthodes mécaniques (supprimer / vider / protéger les récipients) et la limitation des lieux de repos (débroussailler / élaguer / ramasser les fruits tombés...).

► Lorsque les gîtes larvaires ne peuvent pas être supprimés, des traitements larvicides peuvent être réalisés avec un produit biologique (Bti). Ces traitements ne peuvent être réalisés que par des professionnels qui détiennent un certificat individuel d'utilisateur de certains produits biocides destinés exclusivement aux professionnels « Certibiocide » et au moyen de produits bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour de telles interventions.

► Les traitements de démoustication à l'aide d'insecticides chimiques contre les moustiques adultes sont réservés aux situations à risque de circulation virale lorsqu'une personne malade a fréquenté des endroits infestés. Ils sont rares et très ciblés et relèvent de la compétence exclusive de l'ARS dans le cadre de la lutte antivectorielle. De plus, ces traitements n'évitent pas le retour du moustique tigre sur la zone ainsi traitée.

Sitcom - Tri sélectif



Nous constatons régulièrement des dépôts de sacs poubelles, cartons d'emballage et autres déchets au pied des conteneurs de nos deux points tri du chemin de Monein et de la route de la Sablière. D'après la loi, ces dépôts sont considérés comme sauvages car abandonnés sur un lieu public. Même s'ils sont dans le périmètre d'un point de tri sélectif, ils ne sont pas dans les conteneurs et représentent

un danger d'insalubrité (sacs éventrés, cartons souillés) mais aussi un risque d'insécurité s'ils étaient projetés sur la voie publique. Tous ces déchets doivent absolument être déposés à l'intérieur des poubelles semi enterrées pour les ordures ménagères, à l'intérieur des conteneurs de tri sélectif correspondants pour les recyclables, ou en déchetterie pour le bois, le fer, les végétaux, les appareils électriques... tout comme les cartons dont la taille ne permet pas de les insérer dans un conteneur de tri adéquat.

Deux décrets d'application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ont été publiés au Journal officiel du 13 décembre concernant les dépôts sauvages et leur verbalisation.

Les sanctions pénales destinées à lutter contre les dépôts sauvages de déchets sont renforcées.



En particulier, l'amende forfaitaire s'appliquant « aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet » passe de 68 euros (contravention de 3^{ème} classe) à 135 euros (contravention de 4^{ème} classe). Parmi les déchets visés, figurent les masques, gants, mégots, ou tout autre déchet jeté sur la voie publique. Listées à l'article R. 541-78 du Code de l'environnement, de nouvelles infractions sont passibles de cette même amende de 135 euros. Sont à retenir -entre autres- le fait de mélanger des déchets collectés pour leur réutilisation ou leur recyclage avec des déchets aux propriétés différentes, ou l'élimination des biodéchets par brûlage à l'air libre.

Les contrevenants, dès lors qu'ils sont identifiables, sont immédiatement signalés au SITCOM qui se chargera de les rappeler à l'ordre.

Gaspillage alimentaire



Chaque français jette en moyenne annuellement plus de 20 kg de déchets alimentaires dont 7 kg de nourriture non consommée encore emballée. A travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le Sitcom s'est engagé à réduire la quantité de déchets produits sur son territoire.

De l'étude menée en 2020 par le SITCOM ressort que 96 % des habitants sont plutôt (30 %) ou très attentifs (66 %) au gaspillage alimentaire. Plus de

86 % des personnes interrogées ne jettent que très rarement (47 %) ou jamais (39 %) de produits encore emballés. Les rares produits qui sont jetés sont principalement dus à une mauvaise gestion de son réfrigérateur ou de ses courses. En effet, les raisons évoquées par ces personnes sont clairement identifiées ; elles oublient des produits dans le réfrigérateur (25 %), elles achètent systématiquement les mêmes produits (17 %), elles ne font pas de liste de courses et/ou les menus de la semaine, ou elles ne cuisinent que rarement les restes. Ces raisons ne nous sont certainement pas inconnues car nous y avons tous été confrontés.

Objectif zéro gaspillage alimentaire

Du producteur jusqu'au consommateur, le gaspillage alimentaire touche tous les stades de la chaîne alimentaire. En tant que consommateurs, nous pouvons à notre échelle réduire la quantité de nourriture que nous jetons, par une meilleure organisation et par de petits gestes simples, applicables dans notre quotidien. Tout le monde en réalise, peut-être même sans le savoir, et le meilleur moyen de partager vos trucs et astuces sur la réduction du gaspillage alimentaire, c'est d'en parler autour de vous.



Brèves

La taxe GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

L'article L.211-7 du code de l'environnement définit les actions entreprises par les intercommunalités dans ce cadre, à savoir l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer et la protection et la restauration des zones humides.

Le volet « Prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type aménagement de bassins versants et bien sûr défense contre les inondations et contre la mer.

Dans un objectif de préservation de la cohérence hydrographique, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigons travaille à l'échelle des bassins versants du territoire. Pour ce faire, elle a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2019 à 5 syndicats correspondants aux 5 bassins versants : le Syndicat Mixte du Bas Adour (SMBA), le Syndicat Mixte de l'Adour Maritime et Affluents (SMAMA), le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Luys (SMBVL), le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gave de Pau (SBVGP) et le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau et de Mauléon (SIGOM).

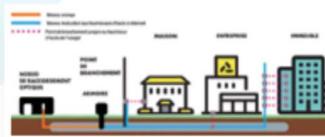


Projet de création de 2 nouvelles bretelles d'autoroute

Du 16 novembre au 11 décembre 2020, VINCI Autoroutes a organisé une concertation publique sur le projet de création de 2 nouvelles bretelles en complément du demi-échangeur qui assure aujourd'hui les échanges entre l'Autoroute A641 et la Route Départementale 817. Ce projet vise à faciliter les déplacements nord/sud, à renforcer la sécurité sur les routes départementales 33 et 817, à améliorer le cadre de vie des riverains notamment le long de la route départementale 33, et à contribuer au développement économique du territoire.

Chacun a été invité à s'informer et à s'exprimer en mairie sur l'opportunité du projet et ses conditions de réalisation, notamment lors des permanences de l'équipe projet les 27 novembre et 2 décembre ainsi que sur le site internet dédié.

Déploiement de la fibre optique



L'entreprise CAUM prépare depuis quelques mois, la partie matérielle du déploiement du réseau de fibre optique sur notre commune.

Câblage souterrain entre les chambres téléphoniques, pose de nouvelles armoires, mise en place de nouveaux poteaux, réhausses des existants, câblage aérien... autant de travaux intensifs qui permettront d'installer d'ici mi-2021 la fibre le long du réseau téléphonique cuivré actuel. Dès que ces travaux seront achevés, les différents opérateurs de téléphonie pourront se connecter au nouveau réseau et vous proposer leurs offres « Fibre ». Il vous appartiendra alors de négocier avec l'opérateur de votre choix le branchement de votre habitation au réseau passant devant chez vous.

Le GEMAPI un investissement pour l'eau !



Pour faciliter le nécessaire dégagement des ressources aptes à financer la surveillance et l'entretien des digues, voire leur réhabilitation complète quand les décideurs publics souhaitent le renforcement du niveau de la protection, La CCPOA a donc instauré une recette fiscale nouvelle en complément aux 4 taxes locales

existantes qui figurent sur votre avis de taxes foncières. Le montant total procuré par cette taxe GEMAPI doit correspondre aux dépenses envisagées sans pouvoir excéder un plafond de 40 € multiplié par le nombre d'habitants dans le territoire où la taxe est décidée.

Compteur LINKY

ENEDIS est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24 h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Depuis le dernier trimestre 2020, l'entreprise ARIA mandatée par ENEDIS déploie sur notre commune le compteur « intelligent » nouvelle génération LINKY.

Les avantages évoqués par ENEDIS

- Des services plus simples, plus rapides et sans rendez-vous pour la gestion de votre contrat au quotidien : déménagement, changement de puissance, collecte de vos consommations...

- Plus d'estimations ni de régularisations : vos factures sont basées sur votre consommation réelle.

- Une détection plus rapide des pannes, notamment en cas d'intempéries : les interventions sur le réseau en sont facilitées.

- L'accès à votre consommation permet de mieux comprendre et donc d'agir pour maîtriser et faire des économies en adaptant vos comportements au quotidien : jusqu'à 10% d'économie selon l'ADEME (Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

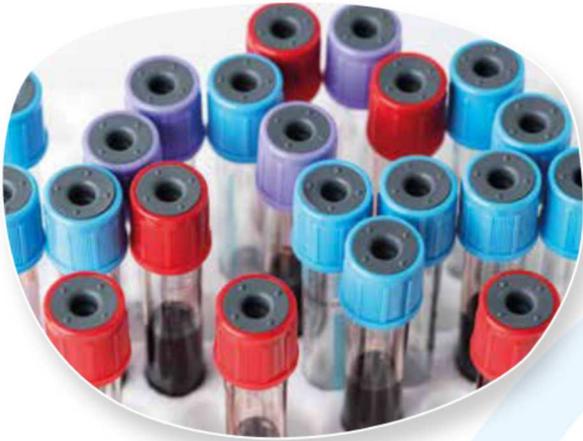
- En cas de détection d'une surtension sur le réseau, le compteur coupe l'alimentation afin d'éviter d'éventuels dommages aux appareils électriques du logement.

Dans beaucoup de communes françaises, le déploiement de ces compteurs a suscité l'inquiétude de nombreux usagers au regard des risques potentiels liés à leur utilisation, notamment les ondes électromagnétiques qui pourraient être émises. Les données traitées par LINKY sont transmises par le courant porteur en ligne (CPL), c'est-à-dire par les fils de l'installation électrique.

Alors même que le Maire se doit de prendre les mesures de police générales nécessaires au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, il n'a pas le pouvoir d'adopter une réglementation portant sur l'implantation des compteurs Linky, sans que cela porte atteinte aux pouvoirs confiés aux autorités de l'État et au gestionnaire national de réseau de distribution d'électricité. En effet, conformément aux dispositions des articles L.341-4 et R.341-4 et suivants du code de l'énergie, le déploiement des compteurs Linky, dont la gestion est assurée par le concessionnaire est obligatoire. A ce titre, ENEDIS est seul gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité et non la commune. Une réponse ministérielle publiée au Journal Officiel en date du 26 juillet 2016, est venue rappeler le principe selon lequel

seul le concessionnaire a le droit de développer et d'exploiter les compteurs Linky et que toute délibération s'y opposant est irrégulière. Cette réponse ministérielle n'a eu de cesse d'être confirmée par les tribunaux administratifs (TA Toulouse 10.09.18) et les arrêts du 5/10/2018 de la Cour Administrative d'Appel de Nantes qui a jugé que la propriété des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, dont font partie les compteurs Linky, est attachée à la qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité. De ce fait, les communes n'ont pas compétence dans ce domaine et ne peuvent se prévaloir des dispositions du code de l'énergie pour prendre des mesures relatives au déploiement des compteurs Linky. Par conséquent, les Maires ne peuvent pas s'opposer au déploiement de ces compteurs au sein de leur commune. A ce jour, toutes les décisions communales anti-Linky sont presque toutes annulées.





► Don du sang

Les réserves de sang ont été fortement impactées ces derniers mois par la crise sanitaire, les départs en vacances et les épisodes de canicules. Les donneurs fréquentent moins les lieux de collectes, causant une chute des réserves de sang tandis que les besoins des patients restent toujours importants.

Les donneurs sont attendus dans les maisons du don de l'Établissement français du sang et dans les nombreuses collectes mobiles organisées partout en France. La maison du don la plus proche pour nous est à DAX, à l'Hôpital Thermal (ancien Hôpital), 1 Rue Labadie Tél : 05 58 35 90 00

Les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée à 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges. 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades.

Dès qu'une campagne de don est organisée sur le territoire du Pays d'Orthe, notre municipalité a à cœur de vous en informer par le biais de notre Newsletter et par message via l'application Panneau Pocket. Pour savoir où donner, vous pouvez également vous connecter au site dédié : dondesang.efs.sante.fr

Chaque don compte ! Prenez 1 heure pour sauver 3 vies ! Engagez-vous !



► La future Carte Nationale d'identité

Le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'à compter du 2 août 2021, une carte nationale d'identité en format carte de crédit (ID-1) devant comporter une zone de lecture automatique et respecter les normes de sécurité minimales fixées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) serait mise en place dans les États membres de l'Union européenne signataires du Règlement sur le renforcement de la sécurité des cartes d'identité délivrées aux citoyens de l'Union.

Cette nouvelle génération de carte d'identité devra également inclure une photographie et deux empreintes digitales du titulaire de la carte, stockées à un format numérique, sur une puce sans contact. Au-delà des nouvelles exigences de sécurité auxquelles elle devra se conformer, cette carte d'identité numérique permettra aux usagers de s'identifier sur Internet pour l'accomplissement de démarches en ligne notamment administratives, en lien avec France Connect. Tout un chacun pourra ainsi prouver son identité sur Internet avec cette identité unique ; un certain nombre de démarches pourront être internalisées. Les administrations communiqueront entre elles, ce qui évitera à l'utilisateur de répéter ses informations personnelles auprès de chacune d'elles.



Fleurissement

Fleurir, jardiner, c'est donner de la couleur et de la bonne humeur à notre vie.

Fleurir, c'est aussi partager l'amour de la nature et accueillir une multitude de petits insectes qui contribuent à l'équilibre naturel de notre environnement.

C'est ce qui est recherché dans le fleurissement du cœur du village. Associer différentes variétés, harmoniser les couleurs et sélectionner des plantes rustiques moins gourmandes en eau, tel est le nouveau défi du fleurissement depuis quelques années déjà. S'il est indéniable que l'éclat des couleurs n'est plus celui d'antan, l'été 2020 nous a rappelé que la modification du climat est bien là, et combien la préservation de la ressource en eau est importante. Nous avons subi des restrictions d'arrosage pendant les semaines les plus chaudes de l'été, les massifs ont souffert mais aucune plante n'a pour autant péri. Seul l'arrosage à minima devant la mairie alimenté par le puits a fonctionné pour sauver les pelouses semées tardivement en raison de la crise sanitaire.

Mais fleurir, n'est pas subir. C'est aussi vivre le moment présent, prendre son temps, cultiver sa passion, sa créativité malgré les difficultés. C'est ce que démontrent chaque année les habitants de notre commune. Le jury du concours des maisons fleuries composé d'élus et de citoyens a pu apprécier à nouveau ce travail lors de leur passage dans les rues d'Orthevielle début juillet.

Tous ces efforts méritent bien récompense. Nous avons pour habitude de convier les participants à une petite réception à l'automne ; moment convivial permettant d'échanger les astuces de chacun. Malheureusement, la crise sanitaire que nous traversons depuis de nombreux mois nous a contraint à annuler ce rendez-vous. Toutefois les traditionnels bons d'achat à Fleur De Pin à Pey ont été remis par courrier aux lauréats.



▶ Les lauréats 2020

Catégorie villas

- ▶ **FORTASSIER Etienne et Renée**
311 Route de Lahourcade
- ▶ **LAHITETE Françoise et LIGNAU Jacques**
141 Impasse du Tourneur
- ▶ **JOIE Jacqueline et LAMARQUE Michel**
232 Rue de La Poste
- ▶ **DACHARRY Michel et Virginie**
820 Route de Lahourcade
- ▶ **POUYANNÉ Bernard et Henriette**
113 Impasse Tartas
- ▶ **MOUCHET Annie et PETION Robert**
174 Route du Bayle
- ▶ **LABORDE Jean et Georgette**
386 Chemin de Gestède
- ▶ **DARRIERE Marie Josèphe**
930 Route du Bayle
- ▶ **LAFERRÈRE Yves et Annie**
6 Allée du Mondarrain
- ▶ **DARRIGADE Jacques et Michèle**
90 Route de Lahourcade
- ▶ **ALMEIDA PINTO RODRIGUES Justino et Ana**
11 Allée du Mondarrain





Catégorie fermes

- ▶ **LABORDE Thierry et Francine**
91 Rue de La Fontaine
- ▶ **LORDON Francis et Odette**
434 Rue de Mongay
- ▶ **LABORDE Michel et Francette**
320 Chemin de Gestède

Catégorie entrées

- ▶ **LOIREAU Paulette**
201 Rue Bergès
- ▶ **DULUCQ Monique**
876 Route des Lavoisirs
- ▶ **PONTOISE Philippe et Isabelle**
1 Impasse du Baradeau

Catégorie balcons

- ▶ **VINCENT Roger et Janie**
250 Route du Bayle
- ▶ **ROBERT Guy**
478 Rue de La Poste
- ▶ **DARRIGADE Annie et COUDOUGNES Jean-Marc**
247 Rue de La Fontaine



Catégorie aménagements paysagers

- ▶ **SAINT-CRICQ Francis et Nathalie**
665 Chemin de Gestède
- ▶ **GARRABOS Nathalie et DARAGNES Jean-Michel**
200 Rue de La Fontaine
- ▶ **LATAILLADE Hervé et Cécile**
628 Chemin du Quillet

Potagers

- ▶ **ORTEGA Antonio et Nadine**
180 Rue de La Fontaine
- ▶ **THOBIE Thierry et Yveline**
3 Impasse du Baradeau

Commerce

- ▶ **DUCOURNAU Nicolas et Muriel**
Chambres d'Hôtes « La Clé de Vos Rêves »
91 Rue Bergès
- ▶ **LABASTIE Michel et Mylène**
« Restaurant La Ferme d'Orthe »
9 Rue de la Fontaine



Coronavirus : le temps des confinements

17 mars - 11 mai : tout s'arrête... mais pas à Orthevielle

Le temps de prendre la mesure de la gravité de la situation et d'envisager les problématiques engendrées par cet état de fait, il n'a fallu que quelques jours à la précédente équipe municipale pour organiser un nouveau fonctionnement de l'administration communale en tenant compte des préconisations de l'État, et en ayant à l'esprit de protéger les agents dans leurs missions de service public.

► Les services techniques et administratifs comptant chacun 2 agents, les personnels ont continué leur travail, chacun en présentiel et en alternance, avec du télétravail et de la formation en ligne pour l'administratif. La mairie, l'agence postale et à la bibliothèque ont été fermées compte tenu de la taille des locaux ne permettant pas la distanciation sociale, et de l'absence de matériel pour faire respecter les règles sanitaires. L'accueil téléphonique de la mairie a été maintenu aux horaires habituels et l'accueil physique individuel rendu possible sur rendez-vous, ne serait-ce que pour distribuer les attestations dérogatoires de déplacement.

► L'isolement créé par le confinement ayant été une des préoccupations essentielles des élus, une campagne de communication a été mise en place de manière à informer le plus largement et le plus rapidement possible les administrés. La Newsletter de la commune qui existait déjà a vu son nombre d'abonnés croître significativement après sollicitation individuelle de chaque foyer par courrier dans les boîtes aux lettres. Pour atteindre encore plus de personnes, la commune s'est abonnée à l'application PanneauPocket qui permet de recevoir l'information communale en direct sur les téléphones mobiles et tablettes.

► Sur la base des données de notre service d'action sociale, nous avons recensé les personnes les plus vulnérables, celles n'ayant pas de famille ou de voisinage aidant et/ou ne bénéficiant pas d'un service d'aide à domicile. Quatre élus ont été chargés de prendre régulièrement de leurs nouvelles par téléphone une à deux fois par semaine.

► Avec l'aide du département des Landes et de l'Association des Maires des Landes, nous avons acheté et distribué gratuitement 1 000 masques lavables à l'ensemble des Ortheviellois de plus de 12 ans. Avant de les recevoir, 4 couturières bénévoles ont spontanément confectionné et fait don de masques en tissus à notre collectivité qui les a par la suite distribués à la demande. Un merci tout particulier à Mesdames Marie-Paule BERGAY, Madiha CABRIGNIAC, Renée FORTASSIER et Florence MEYSSIGNAC.



► Initié par Frédérique TALOU élue le 15 mars mais pas encore en fonction à ce moment-là, un Drive de producteurs locaux a été instauré chaque semaine. Le catalogue des produits était communiqué via la Newsletter et PanneauPocket. Les commandes passées directement par téléphone étaient ensuite livrées par les producteurs eux-mêmes le vendredi soir sur le parking du fronton. Ce service est toujours en fonctionnement.

► Un service de portage de courses à domicile a été mis en place grâce au dévouement d'une de nos élus et à la collaboration du magasin Intermarché de Cauneille.



Ne pas se serrer la main



Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable

La liste de courses communiquée par téléphone au secrétariat de mairie était transmise par SMS à Sandrine LABORDE qui livrait ensuite à domicile après sa journée de travail, et récupérait le paiement par chèque que le magasin avait préalablement accepté de différer.

► Les beaux jours arrivant et le besoin de jardiner se faisant de plus en plus prégnant, un partenariat avec la jardinerie locale Fleur de Pin de Pey a permis d'organiser un **Drive de plants de fleurs et de légumes**. Bons de

commande distribués par les élus (anciens et nouveaux) dans toutes les boîtes aux lettres du village, commandes et paiements centralisés à la mairie, il ne restait plus qu'à venir prendre livraison à la salle polyvalente. A ce titre, Monsieur LABEYE, gérant de l'entreprise Fleur de Pin, remercie toutes les personnes qui en faisant ces commandes, ont contribué à maintenir une partie de son activité pendant cette période tendue pour tous les commerçants.

30 octobre - 15 décembre : 2^{ème} confinement

L'arrivée de l'été a fait oublier très rapidement les difficultés et restrictions du 1^{er} confinement. Le virus lui, en a profité pour continuer de sévir et se propager, aidé grandement par la migration des vacanciers. Toute le monde a baissé la garde... et la deuxième vague de contamination est arrivée engendrant un deuxième confinement.

► Les mesures de protection déjà mises en place et rodées durant la 1^{ère} période ont été maintenues. Les services administratifs et techniques de la mairie, l'agence postale, la bibliothèque sont restés ouverts aux horaires habituels avec des contraintes sanitaires strictes. Seules les salles municipales ont fermé au public et à toutes réunions d'associations de plus de 6 personnes.

► L'appel téléphonique régulier aux personnes seules ou vulnérables et le service de courses à domicile ont été remis en place par les nouveaux élus.

► 240 masques lavables ont été achetés par la commune et distribués à tous les enfants de plus de 6 ans scolarisés à Orthevielle, soit 4 masques par enfant.

► 10 masques par personne fournis par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans ont été distribués par quelques élus aux personnes bénéficiant

des services à domicile du CIAS (aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour, portage de repas).

► Nous avons essayé d'aider nos artisans et producteurs en leur proposant de vendre en ligne leurs produits sur une plateforme solidaire gratuite : <https://fairemescourses.fr/> et avons fait des publicités hebdomadaires pour nos restaurateurs de La Ferme d'Orthe qui proposent des plats à emporter pendant la fermeture administrative de leur salle de restaurant.

A la date de rédaction de cet article, nous ne pouvons anticiper qu'elle sera la situation lorsque vous le lirez. Nous sommes contraints d'annuler les traditionnelles animations de début d'année telles que les vœux du maire et le repas du CCAS offert aux plus de 60 ans.



En tous cas, restez très prudents. Portez toujours un masque lorsque vous devez être en contact avec d'autres personnes, que ce soit à l'extérieur ou à la maison quand vous recevez. Respectez la distanciation physique d'au moins 1.50 m. Lavez-vous les mains souvent. Utilisez les solutions hydroalcooliques à chaque fois qu'elles vous sont proposées dans les commerces ou les bureaux.

Ces petites actions peuvent sembler dérisoires, mais elles sont capitales pour nous protéger.





♥ Les bouchons d'amour

Le conseil municipal a décidé de soutenir en 2021 deux associations à but non lucratif, en organisant une collecte de bouchons en plastique et en liège.

L'association « Les Bouchons d'Amour » existe depuis 2005. Son principe fondamental est de collecter les bouchons et couvercles plastiques qui sont revendus ensuite à une société française de recyclage. Le produit de cette vente sert à financer du matériel pour des personnes handicapées (fauteuils roulants, matériel de sport...) ainsi que ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger. Tous les membres de l'association, que ce soit au niveau départemental, régional ou national, sont entièrement bénévoles. L'argent issu de la vente des bouchons est reversé intégralement : 15€ collectés = 15€ redistribués.

A partir de mi-janvier, vous pourrez donc déposer à la mairie dans un réceptacle prévu à cet effet, les bouchons que vous aurez pris le temps de trier.

► Les bouchons ACCEPTÉS sont les bouchons en plastique de boissons (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes), de produits ménagers, produits de cosmétiques et d'hygiène, médicaments, couvercles de boîtes et bocaux alimentaires type café soluble, chocolat, moutarde... à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent y être mis après enlèvement de l'élément inapproprié.

► Les bouchons REFUSÉS sont tous les bouchons provenant de produits chimiques et ceux n'étant pas en plastique.

► Les enfants de la lune

L'association « Les Enfants de la lune » (<https://enfantsdelalune.org>) s'occupe des malades atteints de *xeroderma pigmentosum*, hypersensibilité au soleil dont il n'existe aucun traitement curatif à ce jour. Les objectifs de l'association sont d'aider les malades dans la protection contre le soleil, rompre leur isolement social et aider la recherche pour soulager le quotidien.

Un second contenant sera donc mis à disposition pour y déposer les bouchons en liège au profit de cette association.

La revente de ces bouchons sert au financement de la recherche médicale notamment au laboratoire de l'Inserm de Bordeaux, ainsi qu'au financement pour l'amélioration du masque. Ils sont aussi utilisés directement au profit des malades pour l'équipement d'une voiture ou d'une habitation, l'achat d'un masque de protection, ou encore pour financer des activités pour les malades.



♥ Orthevielle Autrement

En cette année catastrophique à plus d'un titre, nous avons dû annuler nos deux traditionnels rendez-vous des Créateurs, Recycleurs et Producteurs.

Une seule activité d'Orthevielle Autrement a été maintenue : les 2 Boîtes à lire.

► L'une implantée au 274 rue de Mongay (siège de l'association).

► La seconde à proximité de la Mairie, dans l'ancienne cabine téléphonique, avec un taux de fréquentation important durant le premier confinement.

Rendez-vous en 2021 : 11^{ème} salon ORTHISANAT Dimanche 9 Mai de 10h-18h (si les conditions sanitaires le permettent).



Association communale de chasse agréée (ACCA)

L'association de chasse orthevielloise regroupe les 47 chasseurs de la commune. Son rôle est d'organiser la saison de chasse avec comme fil conducteur la sécurité, le respect de la nature et la préservation de la biodiversité et des habitats. 2021 verra de grands changements avec de nouveaux statuts uniques pour l'ensemble des structures associatives sur tout le territoire français. Les règlements intérieurs des ACCA seront également revus et devront prendre en compte les nouvelles préconisations du schéma départemental de gestion cynégétique.

Le schéma départemental de gestion cynégétique départemental (SDCD)

Le SDCD est un plan élaboré par la fédération des chasseurs avant d'être approuvé par le Préfet. Il prévoit notamment les plans de chasse et de gestion, les prélèvements maxima autorisés et les règles de sécurité. Il s'impose à tous les gestionnaires de chasse et notamment les ACCA.

La chasse, une activité reconnue d'utilité publique

La chasse participe à la gestion et à la régulation des populations de gibier. C'est particulièrement vrai pour le grand gibier (sanglier, chevreuil) et les nuisibles dont la liste des espèces peut être nationale ou départementale (sur décision préfectorale).

L'importante prolifération de grands gibiers, depuis plusieurs décennies, a des répercussions sur la nature et les activités humaines : dégradation des forêts et des parcelles cultivées (indemnisée par les chasseurs grâce à leurs cotisations), augmentation des collisions sur les routes...

Plus petites mais non moins dévastatrices plusieurs espèces classées nuisibles s'attaquent elles aussi à nos territoires agricoles : vison d'Amérique, corneille, ragondin et rat musqué, renard, putois et fouine...

Pour remédier à cette situation, les chasseurs ortheviellois ont organisé 18 battues concernant les grands gibiers : 12 pour le chevreuil, 3 pour le sanglier et 3 pour le renard.

Et trois piégeurs de la commune s'investissent toute l'année pour réguler les populations de petits nuisibles.



Les chasseurs, acteurs de la vie locale

Le 23 février 2020, le repas dansant de la chasse a rassemblé près de 500 personnes d'Orthevielle et des communes



voisines. Le menu, à base de gibier chassé durant la saison, est préparé par les « maîtres queue » bénévoles de l'ACCA. Chaque année, ce sont plus d'une quarantaine de personnes qui participent à la préparation de cet événement animé par Chantal Soulu. Selon l'évolution de la crise sanitaire, la prochaine édition pourra peut-être se dérouler le dimanche 14 février 2021. Au menu : potage, saumon en papillote, civet de chevreuil, gigot de chevreuil à la plancha, salade, fromage, dessert, café et digestif pour 20 euros vins compris.

Combien coûte la chasse ?

- ▶ Permis de chasser national : 205 €
- ▶ Permis de chasser départemental : 151 €
- ▶ Assurance responsabilité civile : 25 €
- ▶ Carte ACCA : 35 € (pour les Ortheviellois) et 70 € (pour les participants hors commune)
- ▶ Bracelet chevreuil : 22 €
- ▶ Carte invité : gratuite (uniquement après le 3^e dimanche)

Passer son permis

- ▶ S'inscrire auprès de la Fédération départementale des Landes
- ▶ Participer aux formations théoriques et pratiques
- ▶ Tarif : 31 € (pour les mineurs) et 46 € (pour les adultes)

Pour toute information

- ▶ [Http://www.fedechasseurslandes.com](http://www.fedechasseurslandes.com)
- ▶ Tél : 05 58 90 18 69
- ▶ Mél : contact@fdc40.fr

Pour toute information sur la chasse, les jours de battue, contacter M. Bernard POUYANNÉ - Tél : 06 32 94 51 17 mél : bernard.pouyanne@orange.fr



Une Orthevielloise à l'honneur : **Dominique Gougnaud avec sa chienne épagneul Nicky** sont championnes départementales et vice-championnes régionales du concours Saint-Hubert chiens d'arrêt 2019 /2020.

Anciens combattants

Pas d'activités particulières cette année pour les 33 membres de notre section, outre les commémorations des 8 mai et 11 novembre qui se sont déroulées au monument aux morts en présence de quelques élus dans le plus strict respect des règles sanitaires avec un nombre restreint de 6 participants.

A la date de rédaction de cet article, et compte tenu de la pandémie de coronavirus, il nous est impossible d'indiquer la date de l'assemblée générale 2021.

Nous adressons ici une amicale et respectueuse pensée à la famille de Frédéric GARCIA notre fidèle porte-drapeau et à celle du Général Henri BILLOT qui nous ont quitté en 2020.



Nous vous invitons à découvrir dans le nouveau numéro 37 -janvier 2021- de la revue ORTHENSES éditée par le Centre culturel du Pays

d'Orthe (en vente à la mairie et consultable à la bibliothèque), un article documenté de photo et coupure de presse de l'époque, ayant pour sujet la remise de la croix de la légion d'honneur à l'Ortheviellois Antoine BERGAY dit Félix en août 1934 pour sa participation à la guerre de 1914-1918.



Amicale Orthevielloise des Retraités

L'Amicale compte à ce jour 187 adhérents.

Lors de l'assemblée générale du 25 janvier 2020, Marc DUBRANA et Pierre AROTÇARENA ont décidé de quitter le conseil d'administration. Deux nouveaux candidats se sont présentés : Catherine BESSET et Yves LAFERRERE.

Composition du nouveau bureau :

- ▶ **Président d'honneur** : Jean Noël LABORDE
- ▶ **Président** : Jacky LIGNAU
- ▶ **Vice-président** : Jacques LARRIEU
- ▶ **Trésorière** : Catherine BESSET
- ▶ **Trésorier adjoint** : Bernard DARJO
- ▶ **Secrétaire** : Solange LATAILLADE
- ▶ **Secrétaire adjoint** : Jean CAZENAVE
- ▶ **Membres** : Yves LAFERRERE, Jean-Louis MONTOLIEU, Guy POIRET

Activités prévues en 2020 :

- ▶ **Samedi 07 mars** : repas chevreuil
- ▶ **Dimanche 19 avril, dimanche 10 mai, lundi 1^{er} juin, dimanche 21 juin, dimanche 11 octobre, dimanche 22 novembre** : bals
- ▶ **Samedi 08 août** : méchoui
- ▶ **Mercredi 26 août** : repas des bénévoles
- ▶ **Samedi 14 novembre** : poule au pot
- ▶ **Samedi 12 décembre** : goûter de Noël

Malheureusement, ce diable de virus est venu contrarier tous nos plans.

Juste avant le 1^{er} confinement, nous avons pu faire le repas chevreuil avec en entrée de la tête de veau ; nous étions 64. En août, nous avons également organisé le repas des bénévoles grâce à Catherine et Martial BESSET qui nous ont accueillis dans leur propriété du bord du Gave, en plein air, dans un cadre très agréable. Nous les en remercions.

Les colis de Noël pour les personnes de plus de 80 ans sont à l'ordre du jour.



Les activités de plein air Marche et Pétanque ont pu reprendre entre les confinements. Les tricoteuses se sont également à nouveau réunies en septembre et octobre dans la Grange de Lahourcade, local plus spacieux (permettant la distanciation) que celui de la rue de la Poste habituellement utilisé pour cet atelier hebdomadaire.

La CODA (Chorale Dous Amics) est en stand-by ...

Covid ordonne d'arrêter momentanément, et de mettre un BÉMOL aux répétitions afin de bientôt espérer maintes occasions légitimes de reprendre les rendez-vous du vendredi.

Covid oblige d'ajourner tous les concerts au moins jusqu'en 2021.

La chorale fait partie intégrante de l'AOR, ce qui veut dire composée de membres à risque.

Donc comme on dit : Attention !

La reprise des répétitions se fera selon les règles en vigueur. Les choristes seront avisés personnellement du jour, de l'heure et du lieu de rendez-vous par téléphone.

Chanter... On doit attendre !

Toutes les personnes qui désirent entrer au conseil d'administration 2021 seront les bienvenues.

Contactez-nous par mail à l'adresse :
retraites.orthevielle@gmail.com

NOUVEAUTÉ : Découvrez notre nouveau site :
<https://retraitesorthevielle.wixsite.com/website-1>



Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Orthevielle / Port-de-Lanne) regroupe les parents d'enfants scolarisés qui souhaitent participer ou aider (un peu ou beaucoup) à mettre en place de beaux projets pour nos petits.

Toujours en accord avec le corps enseignant et la mairie, nous animons différents événements qui permettent de lever des fonds et de pouvoir financer des activités pédagogiques et de loisirs.

L'APE finance le spectacle, repas, goûter et cadeaux de Noël pour que nos enfants finissent ce premier trimestre avec des étoiles pleins les yeux !

Nous avons la chance, grâce aux bénévoles, de pouvoir actuellement proposer un repas équilibré à nos enfants au prix de 1,70€.

L'année passée, seulement certaines sorties ont été réalisées (cinéma, spectacle à Saint-Vincent-de-Tyrosse et sortie pédagogique à Brassempouy). Les projets n'ont pas pu tous aboutir pour les raisons que nous connaissons... Néanmoins, pour cette nouvelle année scolaire, les institutrices d'Orthevielle ont déjà de belles propositions et nous espérons tous que l'ensemble des projets pourra être concrétisé.

Pour cela, nous avons évidemment besoin des bénévoles et nous sommes certains qu'ils seront au rendez-vous pour nous permettre de continuer à pouvoir être une APE aussi active !

Cette année les membres du Bureau ont changé. Ces derniers sont présentés ci-dessous :

- **Présidente** : LUCAS-PERAUD Jehane
- **Vice-présidente** : LAMOTHE Audrey
- **Trésorière** : SALLEFRANQUE Julie
- **Vice-trésorière** : GHERSI Laurie
- **Secrétaire** : ZARZYCKI Melissa

Nous adressons un grand Merci à Monsieur Le Maire et son conseil municipal, également à tous les membres du corps enseignant, et à la joyeuse et indispensable équipe « Cantine ».

Pour finir, Merci aux habitants de notre beau village qui répondent toujours présent lors de nos manifestations.



Association sportive Orthevielloise (Section Pelote)

Composition du bureau

- **Président** : Vincent LAGNET
- **Vice-président** : Hervé LATAILLADE
- **Secrétaires** : Carole CAZENAVE et Béatrice LAUILHÉ
- **Trésorière** : Marina MOUCHET
- **Vice-trésorière** : Sandrine LABORDE
- **Membres actifs** : François BENESE, Adrien CAZENAVE, Jean-Luc FORTASSIER, Paul FORTASSIER, Rémi FORTASSIER, Thibault LAUILHÉ, Christophe NUQUES Jérôme URBAIN.

École de pelote

L'encadrement est assuré par un éducateur sportif. En 2020, les enfants ont pu participer aux divers rassemblements et compétitions proposés par le Comité des Landes en mur à gauche comme au trinquet. Malheureusement, le confinement a mis fin prématurément à la saison sportive.

Les entraînements ont lieu habituellement le mardi soir au mur à gauche de Saint-Étienne d'Orthe, école de pelote avec qui nous collaborons. Plusieurs créneaux horaires nous sont ouverts. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un des membres du bureau si votre enfant veut découvrir cette discipline.

Chaque année, le club a à cœur d'organiser une sortie avec l'ensemble des enfants mais cette année, nous n'avons pas pu partager ce plaisir. Elle ne sera que plus belle en 2021 ! La section pelote de l'ASO tient à remercier Monsieur le Maire ainsi que la municipalité pour la subvention accordée au club afin de financer le projet de structuration de l'école de pelote du village.

Vie du club

Cette année encore, nous avons signé la convention avec l'association « Les Colosses aux pieds d'argile ». Cette association a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles en milieu sportif. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes.

Prévu le 3 mai 2020, le traditionnel vide grenier a dû être annulé. Le tournoi intercommunal après multiples échanges au sein du bureau a également été annulé.

Mais grand rayon de soleil pour notre club, puisqu'une fois encore, notre beau fronton a permis d'accueillir cette année plusieurs parties et finales du championnat de France Nationale A et Nationale B. Cela a demandé une mobilisation sur le week-end du 21 au 23 août pour les quarts de finales avec 12 parties sur les 3 jours, puis les finales le dimanche 30 août. Ces rassemblements, organisés selon les directives sanitaires, ont fait un « bien fou » aux nombreux joueurs et spectateurs, heureux pour les premiers de pouvoir pratiquer leur passion et pour les seconds de pouvoir applaudir avec ferveur leurs favoris. Un grand merci à tous les bénévoles pour votre aide.

Prévu le 18 Octobre, nous n'avons pas pris le risque d'organiser notre 7ème vide poussette - bourse aux jouets.

Rappel

Pour pratiquer la pelote basque en compétition, une licence sportive est nécessaire avec obligation de fournir un certificat médical.

Ne pas hésiter à contacter le club pour obtenir une licence pour 2020/2021. Nous vous attendons nombreux et espérons accueillir de nouveaux licenciés et bénévoles au sein de l'ASO Pelote

Pour toute question ou renseignement,

courriel du club : orthevielle.aso-pelote@laposte.net



Bilan de la saison 2019/2020

Compétitions landaises

► Trinquet paleta gomme creuse

- Minimes finalistes : Iris REIGNAUT et Maelys LORDON
- 1/2 finalistes : Clémence HITON et Eléa BARROMES

► Mur à gauche paleta gomme creuse individuel (baline)

- Championne des Landes cadette : Anaïs LORDON
- 1/2 finaliste en 1^{ère} série : Anaïs LORDON

► Mur à gauche paleta cuir 2^{ème} série

- Finalistes : Adrien CAZENAVE et Thibault LAUILHÉ
- Championnat de France

► Trinquet paleta gomme creuse

Championnes de France cadettes : Marie MARTINE et Anaïs LORDON

► Trinquet paleta gomme Creuse (baline) challenge

1/2 finalistes : Iris REIGNAUT et Maelys LORDON

► Mur à gauche paleta gomme creuse (baline) challenge

Finalistes : Iris REIGNAUT et Maelys LORDON





► Mur à gauche pala corta junior

1/4 finalistes : Adrien CAZENAVE et Thibault LAUILHÉ

► Mur à gauche paleta cuir minime

Champion de France sous les couleurs de Saint-Martin de Seignanx : Bastien CAZENAVE

► Place libre grosse pala

1/4 finalistes : Cédric LORDON et Mickaël LAFORCADE

► Place libre paleta gomme pleine

1/4 finalistes Jean Luc HITON et Mickaël LAFORCADE

► Place libre paleta gomme pleine vétérans nationale A

1/4 finalistes : Jean-Luc et Philippe FORTASSIER

Comité des fêtes



L'année 2020 fut particulière.

Les fêtes patronales n'ont pu avoir lieu.

Nous mettons tout notre espoir dans cette nouvelle année 2021 afin de pouvoir vous offrir quelques occasions de nous retrouver tous ensemble. Et on va se dire que dans le pire des cas, on va rester sages comme des images et attendre 2022. Nous espérons que vous serez toujours de la partie, autant les bénévoles que les fêtards ! Un jour nous recommencerons...



Bibliothèque

La Bibliothèque fait partie du Réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (Bélus, Habas, Labatut, Orist, Pey, St-Lon Les Mines, Tilh).

► **Fonctionnement avec 7 Bénévoles** : Jocelyne DUPOUY, Gisèle FORSANS, Renée FORTASSIER, Séverine GIMENEZ, Gustave PASCOUAU, Martine SPAETH, Michèle PÉDUCASSE.

► Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30-18h / Samedi : 10h-12h

Été : Mardi 16h-18h

► **Droits d'inscription gratuits** : Accès à la médiathèque Numérique sur media-landes.fr (cinéma, livres, musique, presse, Jeux)

► Collections :

Fonds propre : 769 ouvrages

Achats en 2019 : 77 livres Adultes et Jeunesse (Romans, policiers, documentaires, fonds local, gros caractères, bandes dessinées, albums et fiction jeunesse),

3 Abonnements à des périodiques (Rustica, Géo, Que choisir)

► Dépôt de la Médiathèque Départementale :

1240 documents (réservations et livraison par navette tous les 15 jours)

Contact : 6 place Montgaillard

Tél. mairie : 05 58 73 05 90

Email : bibliotheque.orthevielle40@orange.fr

► Temps d'Activité Périscolaire

Accueil de groupes de l'école primaire 1 fois par semaine (ateliers lecture, contes). Cette activité est interrompue depuis le 15 mars dernier en raison de la crise sanitaire.

► L'animation « Itinéraires »

Événement organisé par le département des Landes et coordonné par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans a donné lieu à un spectacle de Contes jeune public « Contes éclaboussés de la tête aux pieds » par l'Association « graine de contes » sur le thème de l'Adour et les paysages Landais le samedi 10 Octobre 2020 à la salle polyvalente. Les enfants et leurs parents ont répondu présents malgré une jauge réduite cette année.

La Bibliothèque a fermé ses portes le 15 mars en raison de la crise sanitaire et a rouvert le 1^{er} Septembre dans le respect des règles imposées dans tous les Etablissements publics.

Le projet de médiathèque verra le jour très bientôt en 2021 ; nous vous attendons nombreux pour venir profiter de cette nouvelle structure.

Tous en Cirk

Tout le long de l'année, cet univers ludique permet aux enfants de s'épanouir à travers un choix varié d'activités : l'acrobatie, la boule, les échasses, le fil, le jonglage...

Après la 1^{ère} période de confinement, les adolescents ont souhaité se retrouver en organisant comme chaque année un camp de 4 jours début juillet au camping Libarey d'Orthevielle. L'accueil a été formidable, comme d'habitude ; Le responsable a fait le maximum pour nous proposer un séjour dans les meilleures conditions, tout en respectant les règles sanitaires. Nous avons également fait une sortie canoë kayak à Sorde de l'Abbaye qui a été appréciée de tous.

Depuis trois ans, nous organisons des stages aériens (trapèze, tissu...) avec Elisa de l'association « Vol'Arte » située à St Jean de Luz. Les enfants affectionnent particulièrement cette discipline proposée plusieurs fois dans l'année.

Le désormais traditionnel spectacle du mois de mai a été annulé du fait des difficultés sanitaires.



Dans certaines communes, l'association continue d'intervenir dans le cadre de Temps d'Activités Périscolaires et propose aussi des animations pour tous événements festifs privés ou publics (Arbres de Noël, fêtes locales, anniversaires...)

Cet été, nous avons proposé à nos adhérents de poursuivre les ateliers. Cela a permis de garder le lien et de proposer une activité aux enfants qui n'ont pas pu partir en vacances. L'enthousiasme des participants nous a motivé pour continuer à proposer des séances pendant chaque période de vacances scolaires ainsi que l'été ; Elles permettront de rattraper les heures annulées pendant les périodes de confinement.



Au mois d'août, le « Camion » a subi une cure de jouvence. Il a été repeint et son aménagement intérieur a été optimisé pour permettre aux jeunes d'accéder aux différents matériels avec plus d'autonomie.

A la rentrée de septembre, l'association a investi dans une « presse à chaud » pour réaliser des tee-shirts et des gourdes et mugs personnalisés avec l'ombre de chaque enfant, afin qu'ils aient un souvenir de leur année.

C'est avec fierté qu'à la rentrée de septembre, nous avons constaté que malgré les aléas du Covid, le seuil d'inscription des 90 adhérents a été dépassé sur les différentes communes de Bidache, Orthevielle, Peyrehorade et St-Lon les Mines. Grâce au soutien des mairies, parents et enfants, l'association passe cette période difficile sans trop d'impact. Nous les en remercions énormément.

Pour 2021, nous souhaitons proposer un camp (à partir de 7 ans) pendant le week-end de l'ascension du 13 au 16 mai. Si tout se passe bien, la fête de l'association aura lieu le dimanche 23 mai afin de permettre aux enfants de montrer les numéros qu'ils auront créés durant l'année. Si la situation sanitaire nous en empêche, nous mettrons tout en œuvre pour au moins partager ce moment de convivialité en adaptant si possible plusieurs petits spectacles sur des horaires différents afin de permettre aux jeunes d'avoir la gratification de leurs efforts fournis pendant l'année.

Pour tout renseignement ou séance d'essai,

contactez Sandrine au 06.62.13.46.66

Mail : tousencirk@gmail.com

Site : <http://tousencirk.fr/>



Tours de garde 2021 des pharmacies

Une semaine de garde commence le samedi soir à 19h15 pour une semaine complète. Le pharmacien de garde du dimanche assure les gardes des nuits et des jours fériés compris dans la semaine.

Toutes les pharmacies sont ouvertes le lundi après-midi (service de garde le lundi matin).

Gardes de nuit particulières :

► Nuit du 30 avril au 1^{er} mai :

Pharmacie d'Orthe/ BARTHABURU

► Nuit du 7 au 8 mai : LUCCIARDI

► Nuit du 14 au 25 décembre : DASTEGUY

► **DASTEGUY** - 20 Route du Herrou
SAINT-LON LES MINES - 05 58 57 65 69

► **DUMERCQ** - Rue Alsace Lorraine
PEYREHORADE - 05 58 73 03 53

► **LUCCIARDI-MESPLÈDE** - Esplanade des Pyrénées
(au Stade) - PEYREHORADE - 05 58 73 69 72

► **PHARMACIE D'ORTHE (BARTHABURU)**
Place A. Briand - PEYREHORADE - 05 58 73 03 16

► **SUPERVIELLE-BROUQUÈS** - Rue Gambetta
PEYREHORADE - 05 58 73 00 08

Janvier

V 1^{er} LUCCIARDI
D 3 SUPERVIELLE
D 10 DASTEGUY
L 11 DUMERCQ
D 17 BARTHABURU
D 24 DUMERCQ
D 31 LUCCIARDI

Février

D 7 SUPERVIELLE
D 14 DASTEGUY
L 15 LUCCIARDI
L 21 BARTHABURU
D 28 DUMERCQ

Mars

D 7 LUCCIARDI
D 14 SUPERVIELLE
D 21 DUMERCQ
D 28 DASTEGUY
L 29 SUPERVIELLE

Avril

D 4 BARTHABURU
L 5 BARTHABURU
D 11 LUCCIARDI
D 18 SUPERVIELLE
D 25 BARTHABURU

Mai

S 1^{er} LUCCIARDI
D 2 LUCCIARDI
S 8 DUMERCQ
D 9 DUMERCQ
J 13 DUMERCQ
D 16 DASTEGUY
L 17 BARTHABURU
D 23 SUPERVIELLE
L 24 SUPERVIELLE
D 30 BARTHABURU

Juin

D 6 DASTEGUY
L 7 DUMERCQ
D 13 DUMERCQ
D 20 LUCCIARDI
D 27 BARTHABURU

Juillet

D 4 SUPERVIELLE
D 11 DASTEGUY
L 12 LUCCIARDI
M 14 DASTEGUY
D 18 DUMERCQ
D 25 LUCCIARDI

Août

D 1^{er} SUPERVIELLE
D 8 BARTHABURU
D 15 DASTEGUY
L 16 SUPERVIELLE
D 22 DUMERCQ
D 29 LUCCIARDI

Septembre

D 5 SUPERVIELLE
D 12 BARTHABURU
D 19 DASTEGUY
L 20 BARTHABURU
D 26 DUMERCQ

Octobre

D 3 LUCCIARDI
D 10 SUPERVIELLE
D 17 DUMERCQ
D 24 DASTEGUY
L 25 DUMERCQ
D 31 BARTHABURU

Novembre

L 1^{er} BARTHABURU
D 7 LUCCIARDI
J 11 LUCCIARDI
D 14 SUPERVIELLE
D 21 BARTHABURU
D 28 SUPERVIELLE

Décembre

D 5 DUMERCQ
D 12 LUCCIARDI
D 19 DASTEGUY
L 20 LUCCIARDI
S 25 SUPERVIELLE
D 26 SUPERVIELLE

Janvier 2022

S 1^{er} BARTHABURU



Numéros pour prendre rendez-vous

Partenaire	Thématique	Planning	Numéros pour prendre rendez-vous
ADIE	Emploi - Economie Création d'entreprise	A la demande	Prise de rendez-vous à l'espace MSAP FS au 05.58.73.60.03
ADIL40	Logement	1 ^{er} LUNDI de 9h à 12h30 du mois SAUF août	05.58.91.00.11
Accueil Médiation et Conflits Familiaux (AMCF)	Famille - Médiation	JEUDI après-midi tous les 15 jours	05.58.46.39.00
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	Famille	MERCREDI tous les 15 jours	Prise de rendez-vous sur caf.fr dans la rubrique « contacter ma caf », « prendre un rendez-vous ». Aide de l'animatrice de l'espace MSAP FS si besoin.
Cap emploi	Insertion professionnelle Emploi	JEUDI tous les 15 jours	Renseignements au 05.58.56.18.58
Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)	Emploi - Formations	Ateliers collectifs à la demande	05.58.75.60.99
CARSAT Service RETRAITE	Retraite	3 ^{ème} MERCREDI du mois	3960 ou sur www.lassuranceretraite.fr
CARSAT Service SOCIAL	Santé - Social	Voir avec l'assistante sociale	05.33.51.51.61
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) - Ministère de la Justice	Justice - Droit	Dernier VENDREDI du mois	Renseignements : 05.58.06.94.93 Prise de rendez-vous avec avocats : 05.58.73.60.03
Centre de Gestion Service social	Social	A la demande	Mme Lerat au 06.16.87.59.67
Centre des Impôts DDFP	Finances Impôts des particuliers	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi matin du mois	En ligne sur le site internet impots.gouv.fr , rubrique « mes contacts »
Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles - CIDFF	Justice - Droit	2 ^{ème} MERCREDI de 14h à 17h du mois	Mme Aupy au 07.86.00.86.72
Chambre de Métiers et d'Artisanat - CMA	Economie Entreprises - Emploi	Tous les MARDIS	M. Beaucoueste au 05.58.05.81.81
CMA - Conseillère en Evolution Professionnelle	Economie Entreprises - Emploi	JEUDI tous les 15 jours	09.72.01.02.03
Conciliateur de justice	Médiation Particuliers	3 ^{ème} LUNDI du mois sauf Août	Prise de rendez-vous à l'espace MSAP FS au 05.58.73.60.03

Confédération Syndicale des Familles - CSF	Famille - Droit	1 ^{er} JEUDI du mois de 15h à 17h	Avec ou sans rendez-vous : 05.58.90.11.97 - 07.84.56.05.31
CPAM	Santé	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi du mois	3646 - sur amelifr - dans votre espace MSAP FS 05.58.73.60.03
Défenseur des Droits	Médiation Administrations	Tous les MARDIS de 13h30 à 15h	Prise de rendez-vous à l'espace MSAP FS : 05.58.73.60.03
Défis services	Insertion professionnelle Emploi	Tous les LUNDIS de 13h30 à 17h	Mme Vidal au 07.89.07.79.33
Forum Entreprise d'insertion	Insertion professionnelle Emploi	JEUDI de 10h30 à 12h30 tous les 15 jours	Mme Ithurrart au 05.58.73.27.44
La ligue contre le cancer	Soutien aux familles	3 ^{ème} MARDI du mois	Prise de contact avec l'animatrice de l'espace MSAP FS : 05.58.73.60.03
La Poste	Service public	Sur demande, par les animatrices de la MSAP FS	Orientation vers l'Agence Postale de Peyrehorade ou Agences Postales Communales
Maison du logement	Logement	Tous les LUNDIS matin	05.58.58.97.58
Ministère de l'Intérieur	Titres sécurisés (Permis de conduire, Carte grise, Carte d'Identité, Passeport)	Sur demande, par les animatrices de la MSAP FS	Aide à l'utilisation du site ANTS (Permis de conduire, Carte Grise, etc), PAS D'INSTRUCTION OU DE CREATION DES TITRES
Mission Locale	Thématique Insertion professionnelle Social - Emploi - Formations	Voir avec la conseillère	05.58.73.76.38 ou 05.58.90.93.93 (Dax)
Mutualité Sociale Agricole (MSA) service social	Santé - Famille Retraite	Tous les VENDREDIS de 9h à 12h30	Assistance internet : 05.56.01.98.82 Rdv avec conseiller en protection sociale : 05.58.03.16.16 Assistante sociale : 05.59.80.98.99 Dossier entreprise ou exploitant : 05.58.06.54.54 Dossier personnel : 05.58.06.55.00
Pôle emploi - conseillère accompagnement global	Insertion professionnelle Social - Emploi Formations	Voir avec son conseiller	3949
Pôle emploi Conseillère jeunes	Insertion professionnelle Emploi - Formations	3 ^{ème} MERCREDI matin + 1 ^{er} LUNDI après-midi	3949
Le Relais saisonnier d'Orthe	Social - Emploi	Tous les matins de 10h à 12h30	Julie Fialip - 06.59.42.80.77
SOLIHA	Rénovation - Logement	A confirmer	05.58.90.17.87
Solutions mobilité	Mobilité - Insertion	Tous les LUNDIS et MARDIS	S'adresser aux partenaires de l'insertion sociale et professionnelle avec qui vous êtes déjà en lien : Mission Locale, Pôle Emploi, Conseil départemental (centres médico-sociaux, RSA), CAF, Cap Emploi, structures d'insertion
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	Insertion Professionnelle Social	MERCREDI tous les 15 jours	05.58.05.00.20

Orthevielle

Au ♥ du Pays d'Orthe

Retrouvez toutes les informations sur
www.orthevielle.fr

Mairie

6 place Montgaillard - Tél : 05 58 73 05 90 - Fax : 05 58 73 17 31
mairie@orthevielle.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et le lundi, mercredi
et vendredi de 14h à 17h

- ▶ **Photocopie noir & blanc A4** : 0.15 € ▶ **Photocopie noir & blanc A3** : 0.30 €
- ▶ **Expédition fax** : la feuille 0.30 € ▶ **Réception gratuite** au 05.58.73.17.31
- ▶ **Location salle polyvalente** (*utilisateurs de la commune*)
Compris : Salle, cuisine, chambre froide, vaisselle et matériel
Depuis le 1^{er} janvier 2013 (*délibération du 13/09/2012*)
1 jour 150 € / 1 week-end 300 € / Journée suppl. 50 € / Cautions 300 €
- ▶ **Location Grange de Lahourcade** : 50 €/jour / Cautions 100 €
- ▶ **Supplément chauffage** : S. Polyvalente 20 €/2 h - Grange 25 €/jour
- ▶ **Remorque/1 jour** : grande 60 € - petite 30 €
(selon disponibilité et sur réservation)

Déchetterie

3480, route de Dax

- ▶ Ouverte lundi, mercredi, vendredi
et samedi 8h-12h / 13h30-18h

SITCOM Côte Sud des Landes
62, chemin du Bayonnais
40230 Bénèsse-Maremne
05 58 72 03 94
contact@sitcom40.fr

Bibliothèque

- ▶ Mardi 16h30 / 18h ▶ Samedi 10h / 12h

Médiathèque

- 10, place Montgaillard
- ▶ Mardi, mercredi, jeudi 16h30 / 18h30
- ▶ Samedi 10h / 12h

Agence postale à la mairie

- ▶ Du mardi au samedi
9h / 12h
- ▶ Levée courrier
12 h

Restez informés

- ▶ Pour recevoir l'actualité de la commune, abonnez-vous
gratuitement à notre Newsletter Internet par le biais du
formulaire de contact du site :
www.orthevielle.fr
ou à l'adresse gpmairie@orthevielle.fr
- ▶ Installez gratuitement sur votre téléphone portable
ou tablette l'application gratuite **PanneauPocket**
et sélectionnez la commune dans les favoris.
Vous recevrez nos alertes et nos infos
instantanément.

Vacances scolaires 2021	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Vacances d'Hiver	Samedi 6 février	Lundi 22 février
Vacances de Printemps	Samedi 10 avril	Lundi 26 avril
Pont de l'Ascension	Mercredi 12 mai	Lundi 17 mai
Vacances d'Été	Mardi 6 juillet	Jeudi 2 septembre
Vacances de la Toussaint	Samedi 23 octobre	Lundi 8 novembre
Vacances de Noël	Samedi 18 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022

Recensement militaire

En 2021, les jeunes gens, garçons & filles nés en 2005 devront se faire recenser en mairie pour participer à la JAPD (Journée d'appel de préparation à la Défense) durant le trimestre de leur mois de naissance. Ainsi, un jeune né en juillet se présentera durant le troisième trimestre, muni de sa carte nationale d'identité en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les travaux de jardinage et de bricolage

utilisant des appareils à moteur sont autorisés
(arrêté préfectoral du 25/11/2003).

- ▶ Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ▶ Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ▶ Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h
Interdit l'après-midi

Le brûlage à l'air libre

est interdit toute l'année. Les déchets incinérables
doivent être déposés en déchetterie.

Village fleuri 2021

Inscrivez-vous avant le 30 juin pour
participer au Palmarès communal du Fleurissement
(maisons, commerces, parcs, potagers...)



Villages et Villages Fleuris
LE 2021 NATIONAL DE LA DÉFENSE ET DE LA